

PJ N°15.a

Diagnostic sécurité incendie SOCOTEC



Agence Construction Nimes
Pole construction Languedoc-Roussillon
184 Rue Philippe Maupas
30000 NIMES
Tél. : 04 66 28 83 61
Fax : 04 66 29 14 74
E-mail : construction.nimes@socotec.com

**CAVE SCA LES VIGNERONS
DES QUATRE CHEMINS**
RD 6086
ROUTE DES 4 CHEMINS
30290 LAUDUN-L'ARDOISE

► **CAVE COOPERATIVE DES 4 CHEMINS**

► **DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE RUBRIQUE 2251**

Indice B - Modification du zonage en fonction du projet d'extension



- Date : 19/03/2021
- Dossier Socotec n° : 171112330000024
- Référence du rapport : 12330/20/303

Annule et remplace la version référencée 12330/18/3058

Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions.

Pour tout complément d'information, votre interlocuteur Socotec est à votre disposition.

5.6.0.5.
[5.6.0.]

- Responsable d'affaire : Renaud ROCHE

SOMMAIRE

1	DONNÉES GÉNÉRALES.....	3
1.1	ÉTENDUE DE LA MISSION ET DU PRÉSENT RAPPORT.....	3
1.2	INTERVENANTS.....	4
1.3	DESCRIPTION DE L'OUVRAGE.....	4
1.4	LISTE DES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE CLIENT.....	5
2	DÉSCRIPTION / CONSTATS.....	6
3	AVIS.....	10
4	CONCLUSION.....	11

1 DONNÉES GÉNÉRALES

1.1 ÉTENDUE DE LA MISSION ET DU PRÉSENT RAPPORT

Mission confiée : Diagnostic sécurité incendie de la cave des vigneronns des 4 chemins en référence exclusive à l'article 11 de l'arrêté du 26 novembre 2012 relatif aux installations de la rubrique 2251.

L'article 11 de cet arrêté concerne les dispositions de sécurité incendie à prendre en compte pour les installations concernées pas la rubrique 2251 : préparation et conditionnement de vin.

Les dispositions principales concernées sont :

- la stabilité au feu de la structure
- la réaction au feu des revêtements et matériaux
- l'isolement entre locaux
- l'isolement des locaux à risque particulier d'incendie et notamment des locaux de stockage

En complément, nous avons également examiné les dispositions relevant de l'article 13 de l'arrêté du 26/11/2012 (désenfumage des locaux de stockage).

Suivant notre proposition n° DEV1711123300000479/2 , notre mission comprend :

- Une visite sur place
- Un examen visuel des éléments
- Une analyse
- La rédaction du présent rapport.

Il est rappelé que l'examen des ouvrages est effectué sur les parties visibles et accessibles au moment de la visite de l'intervenant de SOCOTEC, qui ne procède à aucun démontage ou sondage destructif.

Indice B : En mars 2021, le présent rapport est mis à jour en fonction des travaux déclarés par l'exploitant et du projet d'extension visant à regrouper toutes les zones de stockage dans un nouveau bâtiment.

Limites du diagnostic, et référentiel retenu :

Cet audit consiste en un examen visuel permettant de situer l'installation par rapport à un référentiel réglementaire en sécurité incendie.

Notre mission se limite l'analyse vis-à-vis du bâtiment du référentiel précité de sécurité incendie. La conformité aux autres référentiels éventuellement applicable n'a pas été évaluée (code du travail, ERP, ...). Par ailleurs la solidité ou l'accessibilité du bâtiment n'ont pas fait l'objet de notre diagnostic.

Date de la visite in situ : 12/11/2018

1.2 INTERVENANTS

- CLIENT **CAVE SCA LES VIGNERONS
DES QUATRE CHEMINS
M. RISOUL**
- SOCOTEC Représentant sur place : Renaud ROCHE

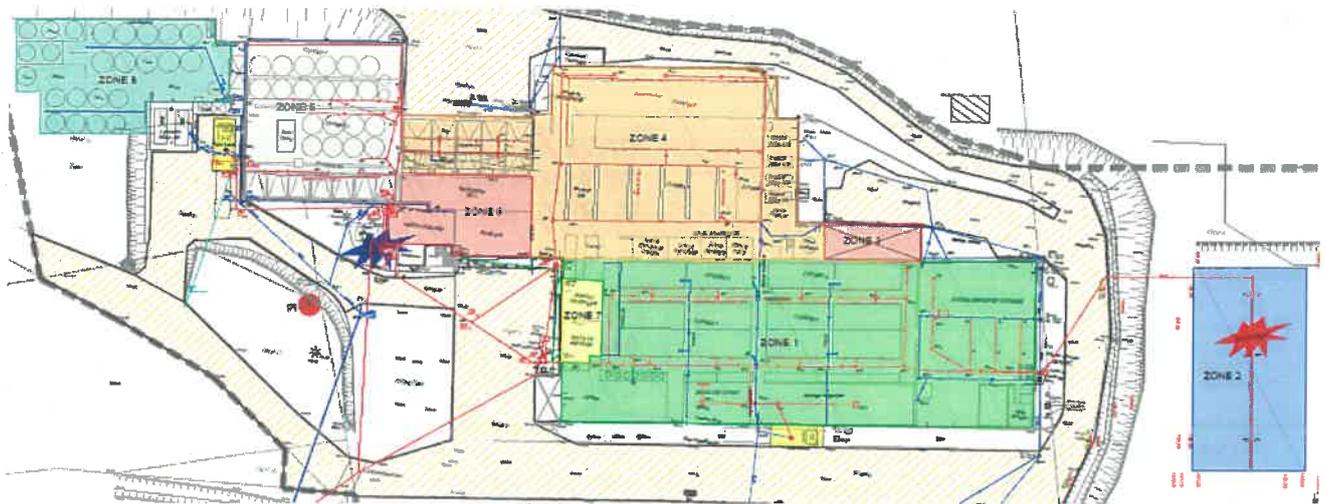
Destinataires du présent rapport :

SCA LES VIGNERONS DES 4 CHEMIN (original + mail)
ABH Environnement, Frédéric CHARRIER (mail)

1.3 DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

La cave coopérative des Vignerons des 4 chemins à Laudun, objet de notre diagnostic est composée d'un seul bâtiment comprenant toutes les activités de la cave. Il comprend notamment :

- ZONE 1 – Cette zone comprend actuellement une partie en maçonnerie et plancher haut en béton en RDC comprenant 1 partie de la zone de la zone de stockage, le caveau et une cuverie béton et une partie en charpente métallique, bardage métallique et couverture sèche comprenant du stockage. **Dans le futur, il est prévu que cette zone ne reçoive plus de stockage de matière sèche et combustible (voir projet d'extension, création de la zone 2)**
- ZONE 2 – **Cette zone correspond au projet d'extension, il s'agira d'un bâtiment de stockage.**
- ZONE 3 - Cette partie (appentis) en charpente métallique et bardage métallique sert de stockage. **Dans le cadre de la création du bâtiment de stockage, cette zone ne sera plus utilisée comme stockage.**
- ZONE 4 – Cette partie est en maçonnerie, charpente béton et couverture tuile. Elle comprend essentiellement une cuverie et quelques locaux techniques sur 3 niveaux.
- ZONE 5 – Cette partie est en maçonnerie, charpente de toiture métallique et couverture en tuiles de terre cuite, Elle comprend une cuverie métallique sur 3 niveaux.
- ZONE 6 – Cette partie est en maçonnerie, elle reçoit des locaux administratifs sur 2 niveaux.
- ZONE 7 – Cette partie est en maçonnerie, reçoit également des locaux administratifs sur 2 niveaux.
- ZONE 8 – Cette partie est composée uniquement de cuves.



1.4 ISTE DES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE CLIENT

Plan de masse (extrait ci-dessus)
Plan topo
PC aménagement extérieurs

2 DESCRIPTION / CONSTATS

Référentiel : Article 11 de l'arrêté du 26 Novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2251 (préparation, conditionnement de vins) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

POINTS EXAMINES	OBSERVATIONS
LOCAUX DE PREPARATION ET DE CONDITIONNEMENT DE VIN	
Stabilité au Feu de la structure	<p><u>Exigence réglementaire</u> : Ensemble de la structure a minima R 15. (stable au feu ¼ heure)</p> <p>Sur certaines zones (1, 3, 5, 8) des éléments de structure sont en profilé métalliques. Ces éléments ne peuvent être considérés stables au feu.</p>
Réaction au feu des parois intérieures et extérieures	<p><u>Exigence réglementaire</u> : Parois intérieures et extérieures de classe Bs3d0. (équivalent à M1, soit difficilement inflammable).</p> <p>Lors de notre visite, nous n'avons pas rencontré de matériaux et de revêtements dont la réaction au feu ne soit pas M1 (pas de polystyrène, pas de revêtement bois ou autre revêtement clairement identifiable comme étant combustible facilement).</p>
Protection par la couverture	<p><u>Exigence réglementaire</u> : Toitures et couvertures de toiture de classe et d'indice B_{ROOF} (t3). (Capacité de la couverture à protéger d'un feu extérieur)</p> <p>Les couvertures sont soit incombustibles (bac acier ou tuile terre cuite) soit protégée (toiture terrasse protégée par gravillons). Elles satisfont à l'objectif réglementaire.</p>

POINTS EXAMINES	OBSERVATIONS
<p>Communication avec les autres locaux</p>	<p><u>Exigence réglementaire</u> : Toute communication avec un autre local se fait par une porte EI2 30 C munie d'un dispositif ferme-porte ou de fermeture automatique. (porte CF ½ heure)</p> <p>Il existe plusieurs communications entre les locaux de préparation de vin et d'autres locaux sans porte ou dont la porte n'est pas CF 1/2h :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châssis vitrés entre la cuverie (zone 1) et le caveau (7) non coupe-feu - Porte bois entre la cuverie (zone 1) et le caveau (7) : porte sans PV feu mais en bois massif, pas de ferme porte.* - Portes légères en bois et châssis bois entre la cuverie (zone 4) et les locaux archives, stockage) coupe-feu et sans ferme porte. - Porte bois entre la cuverie (zone 4) et la grande salle de réunion à l'étage non coupe-feu et sans ferme porte - Porte et châssis vitrés entre la cuverie (zone 4) le labo à l'étage non coupe-feu et sans ferme porte. - Pas de porte entre la cuverie (zone 4) et le couloir desservant les locaux administratif au RDC * - ... <p><i>*Travaux déclarés par l'exploitant : Installation d'une porte coupe-feu.</i></p>
<p>Stockage</p>	<p><u>Exigence réglementaire</u> : Les locaux [...] ne comportent pas de stockage de matières inflammables ou combustibles autres que celles strictement nécessaires à l'exercice de l'activité relevant de la rubrique 2251.</p> <p>En particulier, le stockage de bouteilles fermées et étiquetées ainsi que le stockage de produits de conditionnement tels que carton, papier, bouchons, palettes sont réalisés dans des locaux spécifiques, dès lors qu'ils représentent plus de deux jours de production.</p> <p>Il existe des zones de stockage dans les locaux de production de vin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone 1, le long du mur de séparation avec le stockage caveau - Zone 4, entre les cuves, - ... <p>Ces stockages doivent être limités à un volume représentant 2 jours de production.</p>
<p>LOCAUX A RISQUE D'INCENDIE (STOCKAGE)</p>	
<p>Usage des locaux</p>	<p><u>Exigence réglementaire</u> : Les activités « à risque » doivent être localisées dans des locaux spécifiques. (activité de stockage).</p> <p>Les locaux concernés se situent dans la zone 1 et la zone 3.</p> <p><i>Nota indice B : Les stockages seront regroupés derrière le caveau (spécifique caveau) et dans un nouveau bâtiment (zone 2)</i></p>

POINTS EXAMINES	OBSERVATIONS
Stabilité au Feu de la structure	<p><u>Exigence réglementaire :</u> Ensemble de la structure a minima R 15. (stable au feu ¼ heure)</p> <p>Les structures des zones 1 et 3 réservées au stockage ne sont pas stables au feu (métallique).*</p> <p><i>*Suppression du stockage dans ces zones une fois le bâtiment zone 2 construit.</i></p>
Enveloppe	<p><u>Exigence réglementaire :</u> Les murs extérieurs sont construits en matériaux A2 s1 d0 (équivalent M0, quasi incombustible).</p> <p>Les parois des zones 1 et 3 sont incombustibles (métalliques).</p>
Protection par la couverture	<p><u>Exigence réglementaire :</u> Toitures et couvertures de toiture de classe et d'indice B_{ROOF} (t3). (Capacité de la couverture à protéger d'un feu extérieur)</p> <p>Les toitures des zones 1 et 3 (toitures sèches) satisfont à l'objectif réglementaire.</p>
Isolement	<p><u>Exigence réglementaire :</u> Ils sont isolés des autres locaux par une distance d'au moins 10 mètres maintenue libre en permanence et clairement identifiée ou par des parois, plafonds et planchers qui sont tous REI120. (CF 2 heures)</p> <p><i>La paroi entre la cuverie (zone 1) et le stockage caveau notamment comporte des ouvertures et châssis vitrés.</i></p> <p><i>*Il est prévu le rebouchage de ces ouvertures par la mise en œuvre de carreaux de plâtre côté cave (confirmé par le maître d'ouvrage). En fonction de l'épaisseur du rebouchage, le degré coupe-feu nécessaire pourra être atteint (70 mm pour un isolement 2h).</i></p>
Communication avec les autres locaux	<p><u>Exigence réglementaire :</u> Toute communication avec un autre local se fait par une porte EI2 120 C munie d'un dispositif ferme-porte ou de fermeture automatique. (porte CF 2 heures)</p> <p><i>Les communications entre le volume de stockage et la cuverie (zone 1) ne se font pas par l'intermédiaire de portes CF 2h. *</i></p> <p><i>*L'exploitant nous a confirmé avoir procédé à l'installation de portes CF2h entre le stockage caveau et la cave.</i></p>

Le bureau de l'opérateur dans le volume de stockage est considéré comme faisant partie du même volume, par conséquent, il n'y a pas à rétablir l'isolement entre ce bureau et le stock.

*Par ailleurs, dans le volume de stockage, il existe des cuves et matériels de production de vin :
Ces éléments doivent être sortis de la zone.*

3 AVIS

Notre examen a mis en évidence un certain nombre de dispositions non adaptées à l'article 11 de l'arrêté du 26 Novembre 2012 concernant la rubrique 2251.

Stabilité au feu de la toiture :

Les parties du bâtiment en ossature métallique et la charpente métallique ne peuvent être considérés stables au feu.

→ Une manière de répondre à l'objectif réglementaire sera de réaliser un flocage des fermes métalliques, à condition de vérifier par le calcul que ces dernières soient capable de supporter le surpoids engendré par le flocage ; ou de mettre en œuvre une peinture intumescente qui nécessitera des travaux d'entretien réguliers.

→ **Dans le cadre de l'enregistrement en installation classée, une mesure compensatoire pourrait être de mettre en œuvre un système de détection incendie relié à une alarme technique surveillée.**

Communication entre locaux :

Certaines portes (évoquées dans le corps du rapport) du rapport ne peuvent être considérées comme coupe-feu (présence de vitrage, absence de joint, porte non pleine, ...).

→ **Ces portes doivent être remplacées par des portes coupe-feu de degré ½ h. Ces portes doivent être soit maintenue fermée (ferme porte) soit à fermeture automatiques lors de l'évacuation du bâtiment en cas d'incendie.**

→ **Une dérogation pourrait être demandée pour le laboratoire qui est complètement imbriqué dans le volume cuverie de la zone 4, ce positionnement est impératif pour le bon fonctionnement de la cave.**

Nota indice B : Une partie des travaux évoquée a déjà été réalisée suivant les informations transmises par l'exploitant (porte entre cuverie et bureaux)

Isolement des locaux à risques :

→ Les locaux stockages doivent être isolés de la manière suivante :

- **Rebouchage des châssis par des éléments coupe-feu (aggloméré par exemple)**
- **Mise en place de portes Coupe-feu 2 h munies de ferme porte au niveau des communications avec les autres locaux (ou à fermeture automatiques).**

Nota indice B : La totalité du stockage de la cave sera à l'avenir réparti entre le futur bâtiment 2 (isolé) et le stockage Caveau. D'après les déclarations de l'exploitant, le stockage caveau a été isolé par des portes CF 2h.

4 CONCLUSION

Nous avons été missionnés pour effectuer un diagnostic de la cave des 4 chemins vis-à-vis de l'article 11 de l'arrêté du 26 Novembre 2012. Cet article constitue un référentiel réglementaire en sécurité incendie des installations classées rubrique 2251 (préparation et conditionnement de vin).

Notre examen effectué lors de notre visite sur place le 12 Novembre 2018 nous a permis de relever des écarts dans la conception par rapport à ce référentiel.

La cave coopérative a été construite bien avant la parution de l'arrêté du 26 Novembre 2012. Il est donc normal qu'une partie des dispositions constructives de ce dernier n'ai pas été prise en compte dans la conception de l'ouvrage.

Notre diagnostic intervient à la demande l'inspection ICPE du Gard dans le but de réaliser un dossier d'enregistrement.

A notre avis, le point essentiel concerne l'absence de stabilité au feu de la charpente métallique. Les travaux de stricte mise en conformité semblent très compliqués à réaliser à la fois techniquement et financièrement. C'est pourquoi, nous avons proposé la mise en œuvre de mesures compensatoires.

Un élément risque également poser problème pour la mise en conformité : le manque de place de stockage. Il est peu probable que la surface actuelle de stockage permette de rapatrier la totalité des produits stockés dans les cuveries. Il y aura lieu, à notre avis, soit de réorganiser le volume de stockage actuel pour optimiser la place disponible, soit de créer un nouveau volume de stockage isolé de la cave dans les conditions décrites dans le présent rapport de diagnostic.

*Enfin, la mise en œuvre des portes CF 2 h entre les différents secteurs de la cave risque de générer une gêne pour les personnels qui sont amenés à emprunter de nombreuses fois les passages concernés tout au long de la journée.**

***Cette problématique est supprimée par le projet de création d'un bâtiment de stockage isolé et par l'isolement du stockage du caveau.**

En cas de problème rencontré lors de démarches d'enregistrement en installation classée, nous sommes disponibles pour une éventuelle réunion de travail avec les services préventionniste du SDIS.

Fait à NIMES le 19/03/2021

Renaud ROCHE

Chargé d'Affaires



Complément hors mission pour information :

Bien qu'étant hors du cadre de notre mission, nous signalons que l'article 13 de l'arrêté du 26 Novembre 2012 impose le désenfumage des locaux à risque d'incendie (Locaux de stockage zones 1, 2 et 3). Actuellement, aucun dispositif de ce type n'existe dans les locaux concernés.

Les travaux de mise en conformité consisteraient à réaliser des renforts de charpente en toiture des 2 locaux concernés pour y inclure des châssis de désenfumage naturels. Le déclenchement du désenfumage, suivant l'arrêté, devra être à la fois automatique (équipé d'un DAD) et manuel (cartouches CO²).

Nota indice B : Etant donné la suppression du stockage dans la zone 1, il reste à traiter le désenfumage du stockage caveau. Création d'exutoires dans la toiture terrasse.

PJ N°15.b

Devis Imiproservice – Pose de portes coupe-feu

**Devis****SARL IMIPROSERVICE**

66 bis Route de Nimes

30620 BERNIS

Tél : 0 967 338 521

Tél portable : 0 630 241 682

Fax : 0 466 011 511

Site web : www.imiproservice.frEmail : contact@imiproservice.fr

Vignerons des 4 Chemins

RD 6086

30290 LAUDUN

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DEV.20200018	16/01/2020	VIGNERONSD	15/02/2020	Paiement à 30 jours	

Code	Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
	<p>Proposition pour fourniture et pose de portes CF.</p> <p>NOTA: Pour la pose des portes il faudra prévoir la reprise des maçonneries à votre charge, nous vous joignons un plan pour la coulissante; Prévoir un temps de séchage de 2 à 3 semaine avant pose.</p> <p><u>Porte entre ERP et Stockage</u></p> <p>Porte 1: La pose devra se faire 3 à 4 semaine (séchage) après la reprise de la maçonnerie réalisée par vos soins, nous vous joignons un plan de maçonnerie à respecter, prévoir une alimentation 220v au pied de la porte pour la pose du pack DAD.</p> <p>BLOC PORTE METALLIQUE COULISSANT E120/DAS A 1 VANTAIL - M 1201 S</p> <p>Ensemble à fermeture intrinsèque monté sur rail comprenant un ensemble de chicanes murales galvanisées, une butée de réception et un vantail ép. 102 mm en acier galvanisé 75/100ème, réalisé avec 1 panneau en hauteur et en panneaux modulaires sur la largeur.</p> <p>Ensemble à assembler sur site par languettes.</p> <p>E120 selon PV n°12-A-525. DAS selon PV n°SA 13 01 38 (Rail incliné). DAS selon PV n°SA 13 01 39 (Rail droit).</p> <p>Détail des composants : Certification NF Mode 2 - CE Rail incliné (Fermeture par gravité): Hauteur de linteau en mm = 590 Butée de réception standard Mode autocommandé Tension 24 Volts - Mode Rupture MALER-70096 Pack DAD NF secours avec 2 détecteurs optiques de fumée (DA01) MALER-60080 Boîtier de raccordement BRM (BR02) MALER-70120 Amortisseur séquentiel (RL02) MALER-70116 Verrouillage électromagnétique fixation sur rail (VR01) MALER-70121 Ligne fusible simple mécanique (LF01) Finition prépeinte (A peindre)</p> <p>Dimensions du produit : Hauteur 2400mm, Largeur 2400mm</p>	1,00	3 101,24		3 101,24	20,00

Siret : 51353798500022 - APE : 4321A - RCS : Nîmes - N° TVA intracom : FR21513537985 - Capital : 7 000,00 €

1 sur 3

143 sur 234

Code	Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
	Fermeture vers la Droite Dimensions de baie libre					
	Implantation et pose coulissante, réglage, chevilles lourdes inclus, pose pack DAD câblé inclus	1,00	1 200,00		1 200,00	20,00
	OPTION GRILLE DE PROTECTION GRILLAGEE TOUTE HAUTEUR RAL 7038, Posée	1,00	686,85		686,85	20,00
	Sous-total				4 988,09	
	<u>Porte ERP/Cave:</u>					
	Fourniture et pose d'un ferme porte.					
	1 Ferme Porte GROOM GR 150 avec bras compas force 3 à 4	1,00	59,90		59,90	20,00
	Pose et réglage ferme porte	1,00	50,00		50,00	20,00
	Sous-total				109,90	
	<u>Porte accès bureau:</u>					
	BLOC 1V E30 - PIN - HUISSERIE BOIS Bloc-porte E30 - sur Huisserie bois - 1 vantail Détail des composants : Porte à rives droites dégraissées Finition sur ouvrant fibre prépeinte sur 2 faces MALER-60021 Entailage + fourniture + pose 4 paumelles universelles de 130 par vantail Ferrage UNIVERSEL standard du haut porte à rives droites Serrure AM 1 point sûreté CF - tétière grise - pêne acier - axe à 50 posée Position mortaise standard du bas Cylindre 40 x 30 européen fini chromé (sans organigramme) Perçage trous béquille et canon sur chaque parement (std) MALER-60002 Gamiture standard pour cylindre double béquille Hoppe Verona au ton inox Huisserie Bois pour pose à sec (en tunnel) Huisserie en bois standard de 68 x 58 Essence "BOIS DIVERS - LCA" - qualité à peindre Joint intumescent 15x2.8 Posé (Perf EI30) Sens Talon (sol fini) Huisserie sans rainure à brique Huisserie bois BOTTELEE 4 paumelles mâles universelles (entailée fournies posées) Ferrage UNIVERSEL standard du haut porte à rives droites Gâche serrure 1 pt standard posée Position mortaise standard du bas Dimensions du produit : Hauteur 2054mm, Largeur 800mm Gauche Poussant Cotes ouvrant DIMENSIONS HORS TOUT H 2106*890 L	1,00	389,55		389,55	20,00
	1 Ferme Porte GROOM GR 150 avec bras compas force 3 à 4	1,00	59,90		59,90	20,00
	Dépose ancien bloc porte et évacuation déchetterie, repose nouveau bloc porte et accessoires, réglage essai	1,00	410,00		410,00	20,00
	Sous-total				859,45	
	Acompte de 40% à la commande, délai moyen 5/6 semaines hors congés.					

Code	Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
	<p><i>Lu et Approuvé</i></p> <p>LES VIGNERONS DES 4 CHEMINS 30290 LAUDUN Tél. 04 66 82 00 22</p>					

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Coordonnées bancaires société :

Banque : Banque principale Crédit Agricole
RIB : 13506100000408964200030
IBAN : FR7613506100000408964200030
BIC : AGRIFRPP835

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Total HT	5 957,44
Total TVA	1 191,49
Total TTC	7 148,93
Acomptes	0,00
Net à payer	7 148,93 €

PJ N°16.a

Nature et volume des activités
de la SCA Vignerons des 4 Chemins

PJ n°16.a

NOTE DE PRESENTATION SUR LA NATURE ET LES VOLUMES DES ACTIVITES DE LA SCA VIGNERONS DES 4 CHEMINS

1 HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de ce dossier, seules les activités se trouvant dans l'installation sont prises en considération.

Les installations fonctionnent à l'intérieur des créneaux horaires :

- Durant l'année : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 18h00, le lundi
8h00 – 12h00 et 13h30 – 18h00, du mardi au jeudi
8h00 – 12h00, le vendredi
- Durant les vendanges : 8h00 – 18h00, du lundi au samedi

2 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

	Installation	Nature des entrants	Volume
2018	Production de vin	Vendanges	30 344 hl
	Conditionnement à façon	Vin	7 000 hl
2019	Production de vin	Vendanges	35 881 hl
	Conditionnement à façon	Vin	7 150 hl
2020	Production de vin	Vendanges	28 445 hl
	Conditionnement à façon	Vin	5 500 hl

Tableau 1 : Nature et volume des activités existantes

3 DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION

3.1 PRESENTATION DES ACTIVITES

Les activités exercées par la S.C.A. Les Vignerons des 4 Chemins concernent principalement la production de vin rouge, blanc et rosé. L'activité d'embouteillage a été arrêtée en 2007, depuis il est réalisé à façon sur le site. L'organisation globale des activités de la cave est présentée ci-après.

Collecte des vendanges

Les vendanges sont amenées par les coopérateurs à la cave, qui dispose de trois conquêts (deux pour les rouges et rosés de 6 T chacun et un pour les blancs de 5 T).

Les raisins sont rentrés par appellation, par sélection et par cépage en fonction de la maturité de chacun. Ainsi, les raisins sont réceptionnés suivant un calendrier établi deux fois par semaine et communiqué aux coopérateurs.

La réception des raisins blancs s'effectue par exemple le matin pour éviter toute oxydation du jus.

A noter que les rafles sont reprises par les coopérateurs.

Production de vin

➤ **Vinification en rouge**

- Réception des vendanges
- Gestion des vendanges : égrappage et foulage
- Cuvaison : macération du moût obtenu
 - Thermovinification pour les raisins de plus basse qualité ou en réponse à un type de marché,
 - Vinification traditionnelle pour
- Fermentation alcoolique, avec plusieurs interventions possibles : levurage, sulfitage
- Soutirage du « vin de goutte »
- Fermentation malolactique, en cuve ou barrique
- Élevage du vin, en cuve ou fût bois, accompagné de différents traitements : soutirage, collage, filtration et stabilisation.
- Assemblages selon les décisions de l'œnologue
- Mise en bouteille ou BIB pour les vins à boire jeune ou maturation pour les vins haut de gamme.

➤ **Vinification en blanc ou pressurage direct**

Type de vinification utilisée pour les vins blancs et rosés, notamment pour éviter la coloration du vin.

- Réception des vendanges
- Gestion des vendanges : égrappage et foulage
- Pressurage direct
- Cuvaison de la fraction liquide incolore (2j à 1 semaine)
- Fermentation
- Traitements : filtrage, collage, clarification, stabilisation avec ou sans élevage selon la gamme
- Mise en bouteille ou en BIB

Conditionnement

Le conditionnement est réalisé à façon sur site par 3 entreprises différentes selon le type de conditionnement :

- SOPREM, située à Monteux (84), pour les mises en bouteilles,
- SOCEMO, située à Lunel (34), pour les mises en bouteilles,
- VINOFRANCE, située à Le Pontet (84), pour les mises en BIB.

En moyenne, l'embouteillage représente environ 3 800 hL par an (soit environ 500 000 cols/an) et la mise en BIB environ 2 000 hL par an.

Le volume de vin conditionné représente environ 20 % du volume vinifié sur site. Le reste de la production est vendu à des négociants.

La production de vins a varié d'environ 24 000 à 38 000 hl/an durant les 6 dernières années et les volumes conditionnés environ entre 4 900 et 7 150 hl/an.

La répartition de la production en 2018 pour le vin récoltant est la suivante :

Vin de France			IGP			A.O.C.			Total		
Rouge	Rosé	Blanc	Rouge	Rosé	Blanc	Rouge	Rosé	Blanc	Rouge	Rosé	Blanc
73,8%	-	26,2%	63,7%	16,9%	19,5%	73,5%	6,0%	20,5%	70,4%	9,2%	20,4%

La Cave des 4 Chemins possède 62 780 hl de cuverie qui sont réparties comme ci-après :

Type	Cuves béton		Cuves inox	
Destination	Nombre	Volume total	Nombre	Volume total
Vinification et stockage	53	10 990 hl	33	15 700 hl
Vinification	-	-	10	5 000 hl
Stockage vin	88	30 340 hl	-	-
Conditionnement	-	-	15	750 hl

Les volumes de vins produits et conditionnés sur le site les 8 dernières années représentent :

- 2013 : 28 844 hl vinifiés et 4 656 hl conditionnés ;
- 2014 : 35 231 hl vinifiés et 5 203 hl conditionnés ;
- 2015 : 32 626 hl vinifiés et 6 890 hl conditionnés ;
- 2016 : 37 925 hl vinifiés et 4 906 hl conditionnés ;
- 2017 : 24 610 hl vinifiés et 6 680 hl conditionnés ;
- 2018 : 31 664 hl vinifiés et 7 000 hl conditionnés ;
- 2019 : 35 881 hl vinifiés et 7 150 hl conditionnés.
- 2020 : 28 445 hl vinifiés et 5 500 hl conditionnés.

3.2 ALIMENTATION EN EAU

L'alimentation en eau s'effectue exclusivement par l'eau du réseau d'alimentation public.

Les postes de consommation d'eau liés à l'activité principale sont les suivants :

- Eaux de rinçage liées au procédé de vinification (Eaux Usées Industrielles ou EUI)
- Mise en bouteille et en BIB : moyenne de 25 L/hL conditionné
- Sanitaires du caveau et du personnel : 55 m³/an
- Eaux de refroidissement : environ 10 m³/an

La consommation annuelle moyenne de 2013 à 2020 est de 2 104 m³, pour un ratio de consommation d'eau par hL de vin produit de 72 L/hL. La cave disposant d'un compteur unique, la répartition de la consommation selon les postes correspond à une estimation.

Poste de consommation d'eau (m ³)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne (sauf 2016)
Total cave	1 537	2 136	2 307	3 331	2 302	2 236	2 344	2 052	2 104
Vinification = EUI	1 597	1 665	1 375	1 167	1 647	1 468	1 902	1 634	1 613
Embouteillage	116	130	172	123	167	175	179	138	154
Sanitaires	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Refroidissement	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Différentiel	- 242	276	695	1 976	423	528	- 42	294	570

Le différentiel correspond à la consommation d'eau pour l'arrosage des espaces verts, et reflète également les différentes fuites et pannes de compteur qui sont apparues au cours des dernières années.

On note sur l'année 2016 un fort différentiel lié à des fuites sur les réseaux et des erreurs au niveau des compteurs. Les réparations nécessaires ont été effectuées :

- réparation pompe de relevage novembre 2016,
- changement du compteur général en mars 2017,
- réparation fuite d'eau en mars 2017,
- remplacement du débitmètre réseau effluents en janvier 2018.

3.3 CARACTERISTIQUES DES REJETS ACTUELS ET DES SYSTEMES DE TRAITEMENT

Les différents réseaux d'écoulement sont de type séparatifs.

⇒ Nous décrivons ci-après les trois origines de l'eau recensées sur site :

3.3.1 Les eaux usées industrielles

- ❖ Cf. PJ n°18 – Convention Vititave, Convention UDM et Arrêté d'autorisation d'exploiter Vititave

En 2002, les quatre coopératives Laudun « Les Vignerons », Laudun « 4 Chemins », Connaux et Tresques, ont fait le choix de s'associer pour la mise en place d'un système commun de traitement de leurs effluents par bassin d'évaporation naturelle.

La SARL VITITAVE a été créée à ce titre pour assurer la gestion de la construction et le suivi des installations.

Depuis, les 4 caves ont fait l'objet d'un regroupement sous le titre de SCA Les Vignerons des Quatre Chemins, qui continue à envoyer ses effluents vers les bassins de VITITAVE.

Le système de traitement des effluents comprend deux bassins d'évaporation d'une surface totale de 18 000 m² permettant de traiter environ 7 000 m³ d'effluents par an.

Les cuveries extérieures présentes au sud du site possèdent un réseau séparatif eaux pluviales et eaux usées industrielles, avec un dispositif de by-pass qui permet d'envoyer les eaux vers les bassins d'évaporation naturelle lorsque les cuves sont utilisées ou vers le réseau d'évacuation des eaux pluviales hors période de fonctionnement.

Les effluents récupérés sur le site de la cave passent par un poste de décantation et de dégrillage, avec deux pompes de relevage pour envoi vers une cuve aérienne de stockage tampon de 20 m³. Il s'agit d'un dégrilleur au fil de l'eau avec une maille de 1 mm.

Le transport des effluents se fait ensuite par canalisation, jusqu'à l'ancien site de Connaux, où se trouvent une autre station de relevage pour envoi des effluents vers les bassins d'évaporation naturelle.

Equipements présents sur la cave des Vignerons des 4 Chemins :

- Canalisation en PeHd Ø 75 mm, PN 16 bars, sur un linéaire d'environ 1 500 m.
- Deux pompes de refoulement centrifuges de débit unitaire de 9 m³/h et de puissance unitaire d'environ 5,5 kW.

Equipements présents sur le site de l'ancienne cave de Connaux :

- Canalisation en PeHd Ø 90 mm, PN 16 bars, sur un linéaire d'environ 3 800 m.
- Deux pompes de refoulement centrifuges de débit unitaire de 13,5 m³/h et de puissance unitaire d'environ 15 kW.

La charge des effluents produits par la cave est essentiellement organique (DCO, DBO₅, MES). La présence de quelques produits chimiques est possible, par périodes : soude lors des opérations de détartrage, alcalins chlorés pour le lavage et désinfection.

Les rejets d'effluents sur les 7 dernières années sont présentés ci-dessous :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Production d'effluents (m ³)	1 597	1 665	1 375	1 167	1 647	1 468	1 902	1 634	1 613

Les eaux usées industrielles produites proviennent principalement du lavage de matériel de récolte et des cuves, c'est pourquoi leur production est concentrée sur la période des vendanges et des premiers soutirages.

L'arrêté d'autorisation d'exploiter de la SARL Vititave concernant les bassins d'évaporation naturelle est disponible en annexe au présent dossier d'enregistrement, PJ n° 18.

3.3.2 Les eaux pluviales

❖ Cf. PJ n°17 – Autorisation de rejet dans le fossé

La collecte des eaux pluviales de toiture est totale. Les eaux sont collectées par des gouttières et des descentes vers des canalisations enterrées qui se rejettent dans le fossé situé entre la cave et la RD6086.

Les eaux pluviales de voiries ne sont pas collectées, elles s'écoulent naturellement vers le milieu naturel, soit dans les fossés longeant la cave. La zone goudronnée au nord, au niveau du stockage palettes, dispose d'un réseau de collecte par grille avaloir qui achemine les eaux vers le fossé Est.

Une note de calcul sur l'estimation des rejets polluants au milieu naturel est intégrée à la PJ n°6 afin de démontrer l'absence d'impact sur le milieu récepteur.

La zone de cuverie extérieure dispose d'un réseau séparatif : les eaux pluviales sont gérées avec les eaux de toiture lorsque les cuves sont vides et non utilisées, elles sont canalisées vers le poste de refoulement des eaux usées industrielles et envoyées dans les bassins d'évaporation naturelle en période de fonctionnement.

Une autorisation du département du Gard, concernant les 3 points de rejet des EP sur le fossé longeant la RD6086, est fournie en PJ n°17 – Autorisation de rejet dans le fossé. Les travaux prévus dans cet arrêté d'autorisation seront effectués dans les délais impartis, soit avant le 18 mars 2020. Il s'agit de réaliser une protection du fossé par enrobage béton au niveau des différents points de rejet, sur une épaisseur de 0,10 m et une largeur d'1 m.

3.3.3 Les eaux usées domestiques

Les eaux usées domestiques de la cave sont collectées et traitées en totalité sur le site, dans une fosse septique ou dans une micro-station selon les bâtiments.

En résumé :

- Volume de production moyen : **32 026 hL**
- Volume d'effluents moyen traité par bassin d'évaporation naturelle : **1 613 m³**
- Ratio moyen : consommation d'eau par hL de vin produit = **72 L/hL**
rejet d'eau par L de vin produit = **0,53 L/L**

4 AMENAGEMENTS REALISES

En 2014, la SCA Les Vignerons des Quatre Chemins a réalisé des investissements majeurs concernant le remplacement du poste « réception de la vendange », afin de répondre aux évolutions des différentes productions.

Les travaux réalisés concernent les éléments suivants :

- Nouveau système de pesage ;
- Mise en place de pupitres de commandes ;
- Automatisation avec installation d'un logiciel de réception voué à des meilleurs gestion, traitement et mémorisation des informations, édition des tickets de pesée, ainsi que le dialogue avec les différents appareils ;
- Acquisition de nouveaux réfractomètres ;
- Egrappoirs et fouloirs neufs ;
- Amélioration de la tuyauterie vendange.

Cet investissement a permis d'améliorer la traçabilité des apports et la cadence de travail, ainsi que le respect de la vendange.

En parallèle, des travaux de rénovation et de stratification des cuves de vinification et de stockage ont été réalisés. La remise en état de ces cuves, effectuée en 2014, a permis d'assurer une meilleure hygiène et des conditions de conservation optimales.

Le montant global de ces investissements est présenté ci-après :

Poste	Nature des Investissements	Montant HT
Cuverie	Travaux de cuverie : rénovation et stratification de cuves	112 355 €
Réception de la vendange	Maçonnerie, quais, trémies, égrappoirs, fouloirs, conquêts, tuyauterie, tapis, rafles, prise de moût, serrurerie.	242 000 €
	Pesage, Armoire TD, Progiciel, réfractomètre, sulfitage	98 986 €
	TOTAL	453 341 €

Par ailleurs, un plan d'actions environnement et sécurité a été mené par la cave des quatre chemins afin de répondre aux normes. Il représente un coût d'environ **220 000 €HT** hors construction du nouveau local de stockage et sa toiture photovoltaïque. Ce plan d'action est présenté en **PJ N°16.b**.

5 AMENAGEMENTS PROJETES

❖ Cf. PJ n°3 – Plan d'ensemble de la cave

Mise en place d'une nouvelle cuverie :

Une nouvelle batterie de 8 cuves a été mise en place 2020. Il s'agit de 8 cuves de vinification inox de 500 hL, qui ont été installées à la suite de celles existantes à l'extérieur au sud-ouest.

Ces cuves sont raccordées aux réseaux d'eau, collecte des effluents et gestion des eaux pluviales.

L'investissement global a été de 208 500 €HT, pour la fourniture, la mise en place et la mise en route de la batterie de 8 cuves.

Aménagements liés à la sécurité incendie :

❖ Cf. PJ n°15.b – Devis Imiproservice – Mise en place de portes coupe-feu

Afin de répondre aux préconisations de SOCOTEC suite à leur diagnostic sur la sécurité incendie de la cave, deux principaux aménagements sont prévus :

1. Réalisation d'un nouveau local de stockage de produits finis (BIB et bouteilles) et de matières sèches (étiquettes, cartons, bouchons, ...) d'une surface d'environ 630 m² qui a fait l'objet d'un arrêté de permis de construire en date du 16 Novembre 2020.
La centralisation de cette activité de stockage de matières inflammables permettra de limiter le risque au sein des bâtiments existants de la cave.
Les dispositions constructives de ce local seront en conformité avec l'arrêté du 26/11/2012 et comprendra en outre, la création d'un bassin de compensation/rétention (ou en variante une rétention du local de stockage). Sa réalisation est programmée pour fin 2021/début 2022.
2. Installation de 2 portes coupe-feu pour la protection du caveau (ERP) et des bureaux réalisés en 2020. Le montant pour la fourniture et la pose s'est élevé à 7 150 € TTC.

Création de deux aires de dépotage :

Afin de répondre à l'arrêté du 26 Novembre 2012 « Section V : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles », il est prévu la création de deux aires de dépotage pour la retraitaison du vin par camion-citerne (voir implantation en PJ N°3- plan affectation 35m).

Le principe consiste en la création d'une dalle béton de 20 m² équipée d'un regard séparatif permettant en activité de retraitaison d'être ouvert vers le réseau effluents et en inactivité, d'être dirigé vers le réseau eau pluviale. Un devis sera effectué en interne par la Cave des Vignerons des quatre chemins.

Deux autres projets sont actuellement en cours d'étude :

- ⇒ Remplacement du vieux groupe de froid ;
- ⇒ Projet d'achat d'un presseur de 20 T installé à l'extérieur.

PJ N°16.b

Plan d'actions travaux
Environnement et Sécurité

PLAN D'ACTIONS ENVIRONNEMENT ET SECURITE

Mise à jour du : Mai 2021

N°	Thème	Objectifs	Descriptif action	QUI Intervenant	QUAND Délais de réalisation	Coût
2018						
	Autorisations réglementaire	Mise à jour de l'arrêté Préfectoral (rubrique 2251)	Réalisation d'un dossier d'enregistrement	AQH	2018 (septembre 2018 ?)	4918,6 € HT
	Risque Incendie	Sécurité incendie du site	Vérification du édbt/Pression Borne Incendie (http://www.lmmi-borne-incendie.fr/m-39-nouveau-cotee.html)	Service Incendie Bagnols sur Cose	2018	A définir
	Risque Incendie	Vérification des installations électriques	Diagnostic relatif à la sécurité incendie dans les bâtiments	SOCOTEC	2018	950 € HT
	Risque Incendie	Mise en conformité de site suite à la vérification annuelle des installations électriques	Travaux de mise en conformité	Pontard Claude SARL	févr-18	13 408 € HT
	Stockage de vin	Suppression du risque de pollution du milieu naturel	Terrassement, réalisation d'un bassin de rétention de cuves extérieures et d'un mur de scobement	SAURY MACONNERIE GENERALE	août-18	6221 € HT
	Sécurité du site	Suppression du risque d'intrusion	Fermeture des abris extérieurs pour le stockage par des rideaux métalliques en acier	ALLCARMIGNANAS	juil-18	8657 € HT
	Sécurité du site	Suppression du risque d'intrusion	Côture de cuves extérieures	Entreprise SELLENS Michel	févr-18	8640 € HT
	Traitement des effluents sanitaires	Réduction du risque de mauvais fonctionnement des installations de traitement des eaux sanitaires	Vérification des assainissements autonomes	S.A.B.R.E (Syndicat d'Assainissement de Bagnols sur Cose et sa Région) Tél: 04 66 50 58 00	2018	A définir
	Plan de masse	Mise à jour du plan de masse	Mise à jour des données internes et des installations à risques sur la base des plans existants	CABINET LESENE MARTINEZ	févr-18	1210 € HT
	Procédures	Suppression des erreurs de lecture du compteur d'effluents	Mise à jour des procédures de bonnes pratiques	D. RISOU / E. MORELLO	2018 (septembre 2018 ?)	
	Effluents	Suppression des erreurs de lecture du compteur d'effluents	Remplacement du compteur d'effluents et travaux associés	VITTAVE / CENTRE GARD LOZERE	janv-18	4880 € HT (pris en charge par VITTAVE)
	Sécurité des travailleurs	Vérification Etat de conservation ambiance	Contrôle triennial Ambiance	QUALCONSULT IMMOBILIER	janv-18	200 € HT
2017						
	Plan de masse	Mise à jour du plan de masse (données topographiques)	Relevé Topographique	CABINET LESENE MARTINEZ	2017	1 542 € TTC
	Pollution chimique	Réduction du risque de pollution des sols	Achats de 2 rétentions de stockage de produits chimiques	LABORATOIRE	janv-18	323,2 € HT
	Effluents	Suppression des erreurs de lecture du compteur d'effluents	Remplacement du compteur d'effluents	VITTAVE / IZOD	mars-17	Coût ? (pris en charge par VITTAVE)
	Eau	Réduction des écarts entre consommations d'eau et volumes refoulés vers les bassins d'épuration	Repartition de la fuite d'eau	SARL TP DAUMAG & FILS	févr-17	3310 € HT
2020						
	Risque Incendie	Sécurité Incendie du site	Installation Porte Coupe Feu	IMIPRO SERVICE	mars-20	5957 € HT
2021						
	Réseaux Eaux	Mise en conformité des réseaux eaux usées et eaux pluviales	Réhabilitation des réseaux et regards de la cave	SAUR	2021	74569 € HT
	Réseaux Eaux	Mise en conformité des réseaux eaux usées et eaux pluviales	Mise en conformité des réseaux eaux usées et eaux pluviales	SAUR	2021	11755 € HT
	Assainissement	Mise en conformité des rejets sanitaires de la cave	Pose de fosse septique, poste de refoulement et de drains	SAUR	2021	24887 € HT
	Risque Incendie	Sécurité Incendie du site	Réalisation d'un hangar de stockage matières combustibles	RESERVCOIR SUN	Fin 2022	en cours
	Risque pollution eaux	Mise en conformité	Installation d'un disconnecteur	SAUR	2021	5200 € HT
2022						
	Risque pollution eaux + Incendie	Mise en conformité	Création d'un bassin de compensation / rétention pour le futur local de stockage (varianter rétention local stockage à l'air libre)	A prévoir (chiffrage estimatif)	Fin 2022	25 000 € HT
	Risque pollution eaux	Mise en conformité	Création de deux aires de dépotage (retention des vins)	A prévoir (chiffrage estimatif)	Fin 2022	13 000 € HT
	Risque pollution eaux	Mise en conformité	Création d'une rétention pour la nouvelle cuve extérieure	A prévoir (chiffrage estimatif)	Fin 2022	5 000 € HT

SCA LES VIGNERONS DES QUATRE CHEMINS
ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX COMPENSATION ET RETENTION

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total HT	Prix total HT Synthèse
Rétention nouvelle cuverie extérieure						
	Création d'un muret (cairon) H = 0,20m)	ml	50	50	2500	5 200 €
	Création d'un portail martelère (L = 1m - H = 0,20 m)	ff			1200	
	Mise en place d'une vanne guillotine dans regard	u	1	1500	1500	
Bassin de compensation - confinement futur local de stockage						
	Décapage de terre végétale (Ep 25 cm)	m ²	300	5	1500	21 115 €
	Déblais/Remblais avec les matériaux du site (y/c évacuation des excédents) avec mise en forme et compactage des berges et fond de bassin	m ³	180	18	3240	
	Création d'ouvrages béton anti-ravinement (réception des effluents)	u	1	1200	1200	
	Tranchées d'ancrage pour géomembrane	ml	75	15	1125	
	Géogrille + Events	m ²	45	8	360	
	Géotextile de protection sous étanchéité 500 g/m ²	m ²	180	3,5	630	
	Géomembrane PEHD 1400 g/m ²	m ²	180	22	3960	
	Ouvrage dégrilleur + déshuileur + liaison canalisation gravitaire vers fossé pluvial	ens	-	-	3500	
	Contrôleur de débit vortex type V2PH y/c pose et kit de raccordement et vanne guillotine pour confinement	ens	-	-		
	Création d'une canalisation EP Ø 300 mm, y/c remblais	ml	20	85	1700	
	Création de forme béton pour EP vers bassin	m ²	20	120	2400	
	Mise en place d'une vanne guillotine dans regard EUJ	u	1	1500	1500	
	Clôture	ml		30	0	
	Portail.	ens	-	48		
					TOTAL HT	26 315 €
					TVA (20%)	5 263 €
					TOTAL TTC	31 578 €
					TOTAL HT avec divers et imprévu	28 947 €
					TVA (20%) avec divers et imprévu	5 789 €
					TOTAL TTC avec divers et imprévu	34 736 €

SCA LES VIGNERONS DES QUATRE CHEMINS						
ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX AIRE DE DEPOTAGE						
N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total HT	Prix total HT Synthèse
	Création d'une aire de dépotage (retraitement de vins)					
	Sciage et démolition de dalle béton	m ²	20	30	600	
	Terrassement reprise de structure GNT	m ²	20	30	600	
	Dalle béton pour aire dépotage	m ²	20	120	2400	
1	Création d'un regard avaloir avec séparation EP/EUI	u	1	1000	1000	6 400 €
	Création d'une canalisation EP Ø 150 mm, y/c remblais	ml	10	55	550	
	Création d'une canalisation EUI Ø 125 mm, y/c remblais	ml	10	125	1250	
<hr/>						
TOTAL HT pour 2 aires de dépotage					12 800 €	
TVA (20%)					2 560 €	
TOTAL TTC					15 360 €	
<hr/>						
TOTAL HT avec divers et imprévu					14 080 €	
TVA (20%) avec divers et imprévu					2 816 €	
TOTAL TTC avec divers et imprévu					16 896 €	

PJ N°16.c

Devis travaux SAUR

AGENCE SUD EST



250 Avenue du Docteur Fleming
Z1 Saint Césaire
30 936 NIMES Cedex 9
Tél. : 04 66 68 72 99

Cave des 4 Chemins
RD 6086
30 290 LAUDUN L'ARDOISE

à l'attention de : Mr Chabert et Mr Risoul

affaire suivie par : Ludovic DIAZ

DEVIS : 21 00 06

A Nimes, le 04 janvier 2021

Lieu des travaux : Cave des 4 Chemins, LAUDUN L'ARDOISE (30)
Programmation : en attente de commande (prévisionnel sur place 10 jours)

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	Qté	Unité	P.U.	Prix Total
TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX ET DE REGARDS PAR CHEMISAGE INTERIEUR				
INSTALLATION DE CHANTIER				
Amenée et repli des personnels dûment habilités et des matériels d'hydrocurage	1	Forfait	860,00	offert
Amenée et repli des personnels dûment habilités et des matériels de chemisage et gainage	1	Forfait	2 300,00	2 300,00
TRAVAUX PREPARATOIRES				
Curage, nettoyage et pompage de canalisations et de regards en vue de leur réhabilitation par l'intérieur				
Obturation ponctuelle ou dérivation d'effluents si nécessaire				
Contrôle ponctuel de points particuliers par caméra vidéo, afin de valider la méthodologie de réhabilitation tronçon par tronçon	1	Forfait	4 104,00	4 104,00
TRAVAUX DE REHABILITATION DES OUVRAGES				
Fourniture et mise en œuvre du chemisage de canalisations, avec durcissement et polymérisation des gaines sur environ 220 ml (voir annexe détail des tronçons), Y compris fourniture et mise en œuvre d'une réhabilitation intérieure de 36 regards, par reprise des cunettes et parois.				
. tronçons de longueur inférieure à 5ml	8	U	1 526,00	12 208,00
. tronçons de longueur entre 5ml et 10ml	12	U	1 638,00	19 656,00
. tronçons de longueur entre 10ml et 15ml	9	U	1 865,00	16 785,00
RECEPTION DES TRAVAUX				
Autocontrôle des travaux de réhabilitation de canalisations et regards, par inspection télévisuelle couleur, y compris fourniture d'un rapport photos et d'un CD room vidéo.	1	Forfait	580,00	offert
<i>Autre charge : mise en place d'une signalisation réglementaire, spécifique et adaptée, au droit de chaque zone d'intervention. Nettoyage des lieux en fin d'intervention.</i>				
<i>A la charge du client : nous permettre un accès libre aux réseaux et aux ouvrages, coordonner la co-activité avec les intervenants sur le site.</i>				
			TOTAL en euros HORS TAXE	55 053,00 €
			TVA : 20,00%	11 010,60 €
			MONTANT en euros TTC	66 063,60 €

Pour SAUR
Le chargé d'affaires
Ludovic DIAZ

SAUR AGENCE SUD EST
Hydrocurage - Inspection
250 Avenue du Docteur Fleming
Z1 Saint Césaire
30 936 NIMES Cedex 9
06.64.17.36.27

Pour le CLIENT
"Bon pour accord"
Date :
Nom, cachet et signature

Bon pour Accord
28/01/21
Risoul D.

LES VIGNERONS DES
4 CHEMINS
30290 LAUDUN
Tél. 04 66 82 00 22

AGENCE SUD EST

250 Avenue du Docteur Fleming
ZI Saint Césaire
30 936 NIMES Cedex 9
Tél. : 04 66 68 72 99



Cave des 4 Chemins
RD 6086
30 290 LAUDUN L'ARDOISE

à l'attention de : Mrs CHABERT et RISOU

affaire suivie par : Ludovic DIAZ

DEVIS : 20 01 12

A Nimes, le 24/02/2020

Lieu des travaux : Cave des 4 Chemin, Laudun

Programmation : en attente de commande

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	Qté	Unité	P.U.	Prix Total
FOURNITURE ET POSE D'UNE FOSSE SEPTIQUE, D'UN POSTE DE REFOULEMENT D'EAUX USEES ET D'UN CHAMPS D'EPANDAGE PAR DRAINS (conformément aux préconisations de l'étude de sols ASH 19-0730)				
Frais de dossier, visites préalables, étude, instruction des DT et DICT, démarches administratives réglementaires, gestion du chantier.	1	Forfait	560,00	offert
Amené et rempli des personnels dûment habilités et des matériels. Découpe des bords de chaussée en enrobés pour terrassements Terrassement mécanique et manuel en terre à toute profondeur, y compris utilisation BRH si nécessaire Pompage par camion hydrocureur des anciennes fosses et bacs à graisses, y compris transport et traitement des effluents en site agréé Démolition des anciennes fosses et bacs à graisses Evacuation et transport des déblais en décharge agréée Fourniture et pose d'une fosse septique toutes eaux de 3000 litres avec préfiltre intégré, y compris création d'une ventilation secondaire et tout raccordement amont et aval de canalisations d'eaux usées Fourniture et pose d'un poste de refolement complet de 700 litres, avec pompe assurant des bûchées de 100 litres maxi Fourniture et pose de dalles de répartition sur fosse et poste de refolement avec tampons fonte normalisés Fourniture et pose d'une armoire électrique normalisée pour poste de refolement, y compris câblage électrique et toutes sujétions Fourniture et pose de gaines TPC Ø63, y compris câblage électrique et toutes sujétions Fourniture et pose d'une conduite de refolement entre le poste de refolement et le champs d'épandage Fourniture et mise en œuvre de gravier lavé sous drains 10/40 pour tranchées drainante, y compris géotextile haut imputrescible Fourniture et pose de 45 ml de drains répartis en 3 tranchées de 15 ml, y compris regards de répartition et de bouclage avec tampons fonte normalisés Fourniture et mise en œuvre de Grain de Riz 3/6 et de GNT 0/20 pour remblaiement de tranchées et ouvrages hors drains Fourniture et mise en œuvre de terre végétale en couche de finition sur géotextile jusqu'au sol fini, sur tranchées drainantes Fourniture et mise en œuvre d'enrobés à froid pour finition chaussée et abords des ouvrages Suivi et coordination avec le service du SPANC et délivrance du certificat de conformité des installations	1	Forfait	24 887,00	24 887,00
<i>A notre charge : mise en place d'une signalisation réglementaire, spécifique et adaptée, au droit de chaque zone d'intervention. Nettoyage des lieux en fin d'intervention.</i>				
<i>A la charge du client : nous permettre un accès libre aux ouvrages et lieux concernés</i>				
			TOTAL en euros HORS TAXE	24 887,00 €
			TVA : 20,00%	4 977,40 €
			MONTANT en euros TTC	29 864,40 €

Pour SAUR
Le chargé d'affaires
Ludovic DIAZ

SAUR AGENCE SUD EST
Hydrocoulage - Inspection
250 Avenue du Docteur Fleming
ZI Saint Césaire
30 936 NIMES Cedex 9
06.64.17.36.27

Pour le CLIENT
"Bon pour accord"
Date :
Nom, cachet et signature

Bon pour Accord
28/01/21
RISOUL
LES VIGNERONS DE
4 CHEMINS
30290 LAUDUN
Tél. 04 66 82 00

AGENCE SUD EST

250 Avenue du Docteur Fleming
Zi Saint Césaire
30 936 NIMES Cedex 9
TéL. : 04 66 68 72 99



Cave des 4 Chemins
RD 6086
30 290 LAUDUN L'ARDOISE

à l'attention de : Mrs CHABERT et RISOU L
affaire suivie par : Ludovic DIAZ

DEVIS : 20 01 14

A Nimes, le 03/03/2020

Lieu des travaux : Cave des 4 Chemin, Laudun
Programmation : en attente de commande

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	Qté	Unité	P.U.	Prix Total
REPARATIONS PONCTUELLES ET REMPLACEMENT DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES (Identifiées suite à l'audit caméra des réseaux)				
Frais de dossier, visites préalables, étude, instruction des DT et DICT, démarches administratives réglementaires, gestion du chantier.	1	Forfait	480,00	offert
Amené et repli des personnels dûments habilités et des matériels. Découpe des bords de chaussée en enrobés, et du sol béton intérieur cave pour terrassements Terrassement mécanique et manuel en terre à toute profondeur, y compris utilisation BRH si nécessaire, et burineur pour sols intérieurs cave Evacuation et transport des déblais en décharge agréée Fourniture et pose de canalisations, y compris raccordements aval et amont sur regards et réseaux existants, et toutes sujétions Fourniture et pose de pièces et raccords de réparation, y compris raccordements aval et amont sur réseaux existants, et toutes sujétions Fourniture et mise en œuvre de Grain de Riz 3/6 et de GNT 0/20 pour remblaiement de tranchées et ouvrages Fourniture et mise en œuvre d'enrobés à froid pour finition chaussée, et de béton dosé à 350kg pour finition sol intérieur cave	1	Forfait	19 516,70	19 516,70
Tronçons concernés (C.f numérotation sur rapport caméra)				
R1 à R1.1 = 26,00 ml EP6 à EP7 = 4,00 ml EP16 à EP15 = 20,00 ml	R9 à R10 = 3,5 ml ETAGE2 à R23.2 = 1,00 ml EP15 à EP21 = 5,00 ml	R2 à R1 = 9,00 ml EP17.2 à EP15 = 1,00 ml EP21 à EP14 = 17,00 ml	R30.5 à PR = 1,00 ml	
A notre charge : mise en place d'une signalisation réglementaire, spécifique et adaptée, au droit de chaque zone d'intervention. Nettoyage des lieux en fin d'intervention. A la charge du client : nous permettre un accès libre aux ouvrages et lieux concernés				
			TOTAL en euros HORS TAXE	19 516,70 €
			TVA : 20,00%	3 903,34 €
			MONTANT en euros TTC	23 420,04 €

Pour SAUR
Le chargé d'affaires
Ludovic DIAZ

SAUR AGENCE SUD EST
Hydro usage - Inspection
250 Avenue du Docteur Fleming
Zi Saint Césaire
30 936 NIMES Cedex 9
06.64.17.36.27

Pour le CLIENT
"Bon pour accord"
Date :
Nom, cachet et signature

Bon pour Accord
28/01/21

RISOU L D.
LES VIGNERONS DE
4 CHEMINS
30290 LAUDUN
Tel. 04 66 82 00 22

AGENCE SUD EST

250 Avenue du Docteur Fleming
 ZI Saint Césaire
 30 936 NIMES Cedex 9
 Tél. : 04 66 68 72 99



Cave des 4 Chemins
 RD 6086
 30 290 LAUDUN L'ARDOISE

à l'attention de : Mr Chabert et Mr Risoul
 affaire suivie par : Ludovic DIAZ

DEVIS : 20 00 18

A Nîmes, le 10 janvier 2020

Lieu des travaux : Cave des 4 Chemins, LAUDUN L'ARDOISE (30)
 Programmation : en attente de commande

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	Qté	Unité	P.U.	Prix Total
TRAVAUX D'AMELIORATION ET DE MISE EN CONFORMITE SUITE AUDIT RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES				
POINT A - Obturation tuyau hors service dans regard 20.1 Obturation définitive du tuyau allant vers la fosse et reprise du masque intérieur regard, y compris étanchéité et finitions	1	forfait	1 062,00	1 062,00
POINT B - Reprise de 4 descentes de gouttières et réorientation des eaux de pluie vers un ruissellement de surface Découpe et dépose de la partie basse des 4 gouttières Fourniture et pose de 4 dauphins en pied de gouttières pour permettre un écoulement de surface Condamnation, obturation et finition au sol des 4 regards en pied de chute des gouttières	1	forfait	1 620,00	1 620,00
POINT C - Pose d'un caniveau grilles devant l'entrée du caveau pour canaliser les eaux de pluie de ruissellement vers le fossé Découpe enrobé et terrassement mécanique et manuel Chargement, évacuation et transport des déblais en décharge agréée Fourniture et pose de caniveaux grilles fonte C250 H240 sur 15ml Fourniture et pose d'un regard 40x40 en sortie du caniveau grilles et en tête de canalisation Fourniture et pose d'une canalisation fonte reliant le caniveau grilles au fossé sur 20ml Fourniture et pose d'une canalisation fonte reliant le caniveau au fossé sur 20ml Fourniture et mise en œuvre de grains de riz 3/6 en remblaiement de tranchées Fourniture et mise en œuvre de grave ciment pour protection de la canalisation fonte (faible profondeur et circulation de camions poids lourds) Fourniture et mise en œuvre d'enrobés à froid, finition de voirie	1	forfait	7 100,00	7 100,00
POINT D - Pose d'un regard et tampon fonte sur Poste de Relevage d'eaux usées (bâtiment de l'embouteillage) Fourniture et pose d'un regard avec virole béton sur l'orifice existant Fourniture et pose d'un tampon fonte D400 normalisé et étanche	1	forfait	610,00	610,00
POINT E - Pose de 2 tampons fonte avec reprise scellement sur réseau eaux usées en sortie Micro Station (bâtiment de l'embouteillage) Fourniture et pose de 2 tampons fonte D400 normalisés et étanches	1	Forfait	860,00	860,00
<i>A notre charge : mise en place d'une signalisation réglementaire, spécifique et adaptée, au droit de chaque zone d'intervention. Nettoyage des lieux en fin d'intervention.</i>				
<i>A la charge du client : nous permettre un accès libre aux réseaux et aux ouvrages, coordonner la co-activité avec les intervenants sur le site</i>				
			TOTAL en euros HORS TAXE	11 252,00 €
			TVA : 20,00%	2 250,40 €
			MONTANT en euros TTC	13 502,40 €

Pour SAUR
 Le chargé d'affaires
 Ludovic DIAZ
 SAUR AGENCE SUD EST
 Hydrocuvage - Inspection
 250 Avenue du Docteur Fleming
 ZI Saint Césaire
 30 936 NIMES Cedex 9
 06.64.17.36.27

Pour le CLIENT
 "Bon pour accord"
 Date : 28/01/21
 Nom, cachet et signature
LES VIGNERONS DES 4 CHEMINS
 30290 LAUDUN
 Tél. 04 66 82 00 22



AGENCE SUD EST

250 Avenue du Docteur Fleming
ZI Saint Césaire
30 936 NIMES Cedex 9
Tél. : 04 66 68 72 99

Cave des 4 Chemins

Laundun l'Ardoise

à l'attention de : Mr David RISOU
affaire suivie par : Ludovic DIAZ

DEVIS : 21 00 80

A Nimes, le 08 février 2021

Lieu des travaux : Cave des 4 Chemins
Programmation : en attente de commande

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	Qté	Unité	P.U.	Prix Total
FOURNITURE ET POSE DE DISCONNECTEUR				
Amené et repli des personnels dûment habilités et des matériels				
Fourniture et pose d'un disconnecteur Socla BA2860 1"1/2 sur réseau d'eau potable : - Terrassement et création d'un regard de visite Ø1000, y compris son tampon fonte normalisé - Raccordement sur canalisation existante, pièces de fontainerie et toutes sujétions - Création d'un drainage sous regard pour permettre la décharge réglementaire du disconnecteur	1	Forfait F et P	5 200,00	5 200,00
<u>A notre charge :</u> mise en place d'une signalisation réglementaire, spécifique et adaptée, au droit de toutes les zones d'intervention. Nettoyage des lieux en fin de chantier.				
<u>A la charge du client :</u> Nous permettre l'accès libre à la zone de travaux.				
TOTAL en euros HORS TAXE				5 200,00 €
TVA : 20,00%				1 040,00 €
MONTANT en euros TTC				6 240,00 €

Pour SAUR
Le chargé d'affaires
Ludovic DIAZ

SAUR AGENCE SUD EST
Hydrocurage - Inspection
250 Avenue du Docteur Fleming
ZI Saint Césaire
30 936 NIMES Cedex 9

Pour le CLIENT
"Bon pour accord"
Date :
Nom, cachet et signature

PJ N°16.d

Fiche intervention PERA
Contrôle étanchéité
Groupe froid TRANE

FICHE D'INTERVENTION / BORDEREAU DE SUIVI DE DÉCHETS DANGEREUX
 pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes effectuées sur un équipement,
 prévues aux articles R.543-82 et R.541-45 du code de l'environnement

Fiche N° :
751119

[1] Opérateur (Nom, adresse et SIRET) : **Pera Pellemo rte d'Agde 34510 Florensac**
 Siret : **71292042000015**
 Attestation de capacité n° : **122040-R2**

[2] Détenteur de l'équipement (Nom, adresse et SIRET) : **Les Vignerons des 4 chemins 6086**
30290 L'AUDUN L'ARDOISE
 Siret : **77585536400037**

[3] Équipement concerné : Identification : **TRANE RTAD 100 n° EKP 1632**
 Nature du fluide frigorigène : **R-134a** Charge Totale : **62** kg
 Tonnage équivalent CO₂ (HFC/PFC) : **88** teq CO₂

[4] Nature de l'intervention :
 Assemblage de l'équipement
 Contrôle d'étanchéité périodique
 Mise en service de l'équipement
 Contrôle d'étanchéité non périodique
 Modification de l'équipement
 Démantèlement
 Maintenance de l'équipement
 Autre (préciser) :
 Observations :

Contrôle d'étanchéité : Identification : **CPS Leakseber II n° 1029369** Contrôlé le : **6-1-3-2020**
 [5] Détecteur manuel de fuite :
 [6] Présence d'un système de détection des fuites : OUI NON

Fréquence minimale du contrôle périodique

Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement :
 HCFC : 2 kg ≤ Q < 30 kg 30 kg ≤ Q < 300 kg Q ≥ 300 kg
 HFC/PFC : 5 t ≤ teqCO₂ < 50 t 50 t ≤ teqCO₂ < 500 t teqCO₂ ≥ 500 t

[8] Équipements HCFC et HFC sans système de détection des fuites : 12 mois 6 mois 3 mois
 [9] Équipements HFC avec système de détection des fuites : 24 mois 12 mois 6 mois

[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
	N°	Localisation de la fuite	Réparation de la fuite
	1		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
	2		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire
3		<input type="checkbox"/> Réalisée <input type="checkbox"/> A faire	

[11] Manipulation du fluide frigorigène

Quantité chargée totale (A+B+C) : _____ kg Quantité de fluide récupérée totale (D+E) : _____ kg
 A - Dont fluide vierge : _____ kg D - Dont fluide destiné au traitement : _____ kg
 B - Dont fluide recyclé (incl. récupéré et réintroduit) : _____ kg E - Dont fluide conservé pour réutilisation (incl. réintroduction) : _____ kg
 C - Dont fluide régénéré : _____ kg Identifiant du contenant :

Code Déchets : **14 06 01*** - chlorofluorocarbones, HCFC, HFC - Fluides frigorigènes fluorés
 [12] Dénomination ADR/RID : UN 1078, Gaz frigorigène NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E)
 Autre cas :

[13] Installation de destination du déchet (Nom, SIRET et adresse) : _____ [14] Transporteur du déchet - si différent de l'opérateur (Nom, SIRET et adresse) : _____

[15] Observations : _____ [16] Installation de traitement (Nom et adresse) : _____

[17] N° de bordereau de collecte de petites quantités : _____ Code R/D : _____
 [18] N° de bordereau de transformation traitement : _____ Quantité réceptionnée : _____

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.

	Opérateur	Détenteur	Installation de traitement
Nom du signataire	Biola	LES VIGNERONS DES 4 CHEMINS	
Qualité du signataire	Technicien	de 4 CHEMINS	
Date + Visa	16/11/20	30290 LAUDUN Tel: 04 66 82 00 00	

PJ N°17

Autorisation de rejet dans le fossé départemental



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Unité Territoriale : Bagnols-sur-Cèze
Secteur(s) : Bagnols-sur-Cèze
Adresse : 590, Avenue Alphonse Daudet - 30200 Bagnols-sur-Cèze
Téléphone : 04 66 39 66 39
Fax : 04 66 39 66 40
E-mail : ut-bagnols.adpr@gard.fr
Affaire suivie par : JAMBOIS_W
Numéro de l'acte : PV 19 BA 032

Refusé 413

Arrêté portant permission de voirie pour autorisation de Rejets d'eaux pluviales

Commune(s) : Laudun-l'Ardoise
RD : 30 D6086
PR : 20+950 à 21+100
Dates : 18/03/2019 - 18/03/2020

Le Président du Conseil départemental du Gard,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la propriété des personnes publiques,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le code de la route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu le règlement de voirie départemental en vigueur*,
- Vu l'arrêté en vigueur du Président du Conseil départemental du Gard portant délégation de signature,
- Considérant la demande d'autorisation de rejets d'eaux pluviales en date du 11/12/2018 par laquelle la SCA Vignerons des 4 Chemins, domicilié(e) à RD 6086 - 30290 LAUDUN L'ARDOISE, représenté(e) par Le Président J-F CHABERT Tél : 04.66.82.00.22, demande une autorisation de rejet des eaux pluviale, sur le domaine public, à l'emplacement désigné ci-dessus. *compta@vignerons4chemins.com*

Arrête

Article 1 : Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés ci-dessus, conformément à sa demande. Il est autorisé à occuper le domaine public pour l'installation des équipements décrits ci-dessus, sur les emplacements suivants :

Route départementale 30 D6086, PR20+950 à PR21+100
Hors agglomération, commune de Laudun-l'Ardoise

La présente autorisation est délivrée sous réserve du respect des conditions et normes techniques et de sécurité en vigueur ainsi que du respect des conditions particulières définies aux articles suivants.

Article 2 : Prescriptions techniques particulières

L'écoulement des eaux pluviales provenant des toits ne peut se faire directement sur le domaine public des infrastructures départementales. Ces eaux doivent être conduites jusqu'au sol par des tuyaux de descentes reliés au réseau pluvial.

Une protection du fossé par enrobage béton sur une épaisseur de 0.10 mètres et sur une largeur d'un mètre minimum au droit de chaque rejet devra être réalisée afin de protéger la canalisation d'évacuation lors de travaux d'entretien et d'éviter l'érosion du fossé.

Article 3 : Dispositions spéciales

L'autorisation de rejet d'eaux de ruissellement dans le fossé de la route départementale ne concerne uniquement que les eaux pluviales recueillies sur la propriété du titulaire.

Les rejets d'eaux usées ou insalubres, même après traitement, sont interdits dans les fossés et les ouvrages d'évacuation d'eaux pluviales des routes départementales et plus généralement sur le domaine public routier.

Article 4 : Dépôts

Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie (accotement, délaissé).

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle prévue pour les travaux dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

Article 5 : Remise en état des lieux

Elle sera réalisée conformément aux articles 25 et 34 du règlement de voirie départemental.

Article 6 : Sécurité et signalisation de chantier

Les mesures de restriction de la circulation nécessaires à l'exécution du chantier seront soumises pour validation à l'Unité Territoriale (hors agglomération) ou aux services communaux (en agglomération).

Le pétitionnaire est informé que l'entrepreneur chargé des travaux devra demander et obtenir un arrêté de circulation préalablement à son intervention.

Article 7 : Ouverture de chantier

L'ouverture de chantier est fixée au 18/03/2019, comme précisé dans la demande.

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra se poursuivre au-delà du 18/03/2020.

Article 8 : Achèvement des travaux

A. Réfection provisoire

Le pétitionnaire ou son maître d'œuvre avisera l'Unité Territoriale de la fin des travaux en vue de programmer une visite contradictoire des réfections provisoires.

Afin de garantir des conditions de circulation en sécurité, l'intervenant est tenu de maintenir la couche de surface provisoire en bon état d'entretien et ce jusqu'à réfection définitive. L'intervenant a donc la charge de la surveillance et de l'entretien des chaussées, trottoirs et ouvrages enterrés provisoirement, et doit en particulier remédier immédiatement aux tassements, déformations et dégradations consécutifs à l'exécution des travaux.

B. Contrôles après exécution de la réfection définitive

Il est exigé du pétitionnaire qu'il procède ou fasse procéder aux contrôles définis par l'article 45-D du règlement de voirie départemental.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

C. Réception administrative des travaux

Elle sera réalisée conformément à l'article 35 du règlement de voirie départemental.

D. Période de garantie

Compte tenu de la spécificité des travaux, un délai de garantie d'un an sera demandé, à partir de la date de réception de la réfection définitive inscrite dans le procès-verbal ou, à défaut, la date de réception déclarée par le maître d'ouvrage des travaux, à la demande du gestionnaire de la voie.

Cette période de garantie est régie par les dispositions de l'article 36 du règlement de voirie départemental.

Article 9 : Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le pétitionnaire est responsable, tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, de tous les accidents et dommages qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers, et qui porteraient atteinte au domaine public, à d'autres occupants du domaine public ou encore à des tiers.

L'occupant sera tenu de disposer de moyens financiers lui permettant de faire face aux responsabilités qui lui incombent, vis-à-vis du gestionnaire de la voie et d'un contrat d'assurance garantissant les risques de responsabilité civile en général et tous risques spéciaux liés à son activité, de telle sorte que la responsabilité du département ne puisse en aucun cas être recherchée.

En outre, le pétitionnaire s'engage à ne pas mettre en cause la responsabilité du département pour tous accidents et dommages pouvant survenir à ses installations par tous autres occupants du domaine public. L'occupant ne peut non plus prétendre à aucune indemnité ou autre droit quelconque pour les troubles de jouissance résultant de travaux de réparation ou d'entretien, quelle que soit leur nature qui seraient réalisés sur le domaine public. Il ne peut davantage y prétendre pour les dommages ou la gêne causés par l'exploitation du domaine public.

Enfin, l'occupant ne peut rechercher la responsabilité du département du fait :

- des contraintes qui lui sont imposées,
- de tous événements ultérieurs qu'aurait à subir le domaine public (intempéries, dégradations, ...)
- de la nature, de la consistance ou de la disposition des emprises ou des ouvrages routiers occupés, dont le gestionnaire ne garantit ni la stabilité, ni la pérennité, ni l'adéquation avec l'installation des ouvrages construits par le pétitionnaire.

Article 10 : Non-conformité

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire dressera un procès-verbal à l'encontre du bénéficiaire et le transmettra à la juridiction compétente.

Article 11 : Formalités administratives

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités administratives (notamment d'urbanisme) nécessaires à l'installation de ses équipements techniques.

Article 12 : Durée de validité de l'autorisation

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation du domaine public, pour une durée de 15 ans à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

En cas de rétrocession de l'ouvrage à un autre bénéficiaire la présente autorisation deviendra nulle. Le nouveau propriétaire devra faire une demande de renouvellement.

Au-delà du délai de validité mentionné ci-dessus, l'occupation de la dépendance domaniale devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation, au moins 2 mois avant l'expiration de l'autorisation en cours, si le bénéficiaire entend poursuivre l'exploitation de son réseau.

L'autorisation est périmée de plein droit si le demandeur n'a pas engagé de travaux avant l'expiration d'un délai de un an à compter de la date du présent arrêté.

En cas de non respect des obligations indiquées dans le présent arrêté, l'autorisation sera résiliée de plein droit sans que le pétitionnaire ne puisse prétendre à indemnité.

Article 13 : Entretien, réparation, fin d'occupation

L'occupant s'engage à maintenir les lieux occupés en bon état d'entretien pendant toute la durée de son occupation. A charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien.

En cas d'urgence avérée, l'occupant peut entreprendre sans délai les travaux de réparation conformément à l'article 10-D du règlement de voirie départemental.

Au terme de l'occupation et en l'absence de renouvellement ou en cas de révocation de l'autorisation :

- les ouvrages de génie-civil (y compris fourreaux et câbles enterrés et toutes sortes de canalisations) étant des ouvrages non détachables du domaine public routier, seront soit démolis par le pétitionnaire, à ses frais, dans un délai de 3 mois, soit maintenus en l'état et incorporés dans le domaine public routier si le département renonce à leur démolition. Passé ce délai, en cas d'inexécution, un procès-verbal sera dressé à l'encontre du bénéficiaire et transmis à la juridiction compétente.
- Les équipements techniques tels que câbles, fibres, dispositifs électroniques (équipements en principe détachables du domaine public) qui sont et demeurent la propriété de l'occupant durant la permission de voirie, seront démontés par ce dernier, qui remettra les lieux en l'état primitif dans un délai de 3 mois, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à ce démontage.

Article 14 : Déplacement

Le pétitionnaire doit, toutes les fois qu'il en est requis par l'autorité compétente, opérer le déplacement des parties de canalisations empruntant les voies publiques. Si ces déplacements sont motivés par la sécurité publique ou l'intérêt de la voie, le pétitionnaire prend en charge la dépense et sera notamment tenu de déplacer les canalisations dont la position ne serait pas compatible avec le nouvel aménagement.

Les incidences citées ci-dessus sur les installations de l'occupant (travaux de dépose ou de déplacement et pertes d'exploitation éventuelles), occasionnées par des travaux entrepris dans l'intérêt du domaine occupé et conformes à sa destination, n'ouvrent pas droit à indemnité.

Article 15 : Relations avec les autres occupants

L'occupant amené à partager ou à créer des installations à proximité de réseaux existants s'engage, avant d'installer ses équipements techniques sur un emplacement ou ses abords ayant déjà fait l'objet d'une autorisation délivrée aux autres occupants, à réaliser, à sa charge financière, les études de compatibilité et de respect des normes en vigueur avec les équipements techniques de l'opérateur déjà en place.

Si les équipements techniques provoquent des interférences avec les équipements techniques existants, l'occupant s'engage à ce que soit réalisée la mise en compatibilité. Si celle-ci s'avère impossible à obtenir, il s'engage à ne pas installer ses équipements techniques ou à les déposer.

L'occupant devra entretenir son installation technique dans les règles de l'art, à ses frais et sous sa seule responsabilité, de manière à ce qu'aucune perturbation ne survienne dans l'exploitation des autres services.

En cas d'installation susceptible de partage, le bénéficiaire a l'obligation d'avertir le département de l'implantation de tous nouveaux câbles d'un occupant tiers.

En toute hypothèse, le titulaire de la permission de voirie demeure responsable du respect, par les autres occupants, des prescriptions administratives et techniques relatives à l'exécution de travaux sur le domaine public routier.

Article 16 : Redevance

En contrepartie de l'occupation du domaine public routier, le bénéficiaire versera annuellement au département une redevance calculée par application du règlement de voirie départemental et des textes réglementaires en vigueur.

L'avis de paiement sera établi annuellement par la direction des services fiscaux.

Article 17 : Litiges

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le **15 MARS 2019**

Diffusions :

- SCA Vignerons des 4 chemins,
RD 6086 30290 LAUDUN L'ARDOISE
représenté(e) par Le Président J-F CHABERT Tél : 04.66.82.65.72
- Mairie(s) de Laudun-l'Ardoise
- UT Bagnols-sur-Cèze

Le Président,
pour le Président et par délégation,
le Chef de Service Entretien et Exploitation



André PORTIER

Annexes :

- Coupe type de remblayage à respecter

* Flashez ce code ou rendez-vous sur le site www.gard.fr, rubrique « En quoi pouvons-nous vous être utile ? / Déplacements / Téléchargement » pour obtenir le règlement de voirie départemental.



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Unité Territoriale ci-dessus désignée.

